

Grille-matières conforme au régime pédagogique (premier cycle du secondaire)

1 ^{re} secondaire			2 ^e secondaire		
Disciplines	Régime pédagogique en vigueur (heures/année)	Projet particulier (heures/année)	Disciplines	Régime pédagogique en vigueur (heures/année)	Projet particulier (heures/année)
Langue d'enseignement			Langue d'enseignement		
Mathématique			Mathématique		
Langue seconde			Langue seconde		
Éducation physique			Éducation physique		
Enseignement moral et religieux			Enseignement moral et religieux		
Arts, discipline artistique			Arts, discipline artistique		
Écologie			Sciences physiques		
Géographie			Histoire		
Formation personnelle et sociale			Économie familiale		
Total					
Nombre d'heures hors horaire					
Nombre total d'heures					

Note: Si l'implantation d'un ou des programmes d'études devait entraîner le retrait de certaines matières obligatoires de la grille-matières, le ministre devra préalablement autoriser cette dérogation, à la suite d'une demande de la commission scolaire faite conformément aux dispositions prévues au troisième alinéa de l'article 222 de la Loi sur l'instruction publique. Le formulaire *Dérogation à la liste des matières pour l'application du nouveau programme de formation* doit être utilisé.

Grille-matières conforme au régime pédagogique (deuxième cycle du secondaire)

3 ^e secondaire		
Disciplines	Régime pédagogique en vigueur (heures/année)	Projet particulier (heures/année)
Langue d'enseignement		
Mathématique		
Langue seconde		
Éducation physique		
Arts, discipline artistique		
Biologie		
Géographie		
Formation personnelle et sociale		
Éducation au choix de carrière		
Initiation à la technologie		
Option		
Total		
Nombre d'heures hors horaire		
Nombre total d'heures		

Note: Si l'implantation d'un ou des programmes d'études devait entraîner le retrait de certaines matières obligatoires de la grille-matières, le ministre devra préalablement autoriser cette dérogation, à la suite d'une demande de la commission scolaire faite conformément aux dispositions prévues au troisième alinéa de l'article 222 de la Loi sur l'instruction publique. Le formulaire *Dérogation à la liste des matières pour l'application du nouveau programme de formation* doit être utilisé.

Grille-matières conforme au régime pédagogique (deuxième cycle du secondaire) *suite*

4 ^e secondaire			5 ^e secondaire		
Disciplines	Régime pédagogique en vigueur (heures/année)	Projet particulier (heures/année)	Disciplines	Régime pédagogique en vigueur (heures/année)	Projet particulier (heures/année)
Langue d'enseignement			Langue d'enseignement		
Mathématique			Mathématique		
Langue seconde			Langue seconde		
Éducation physique			Éducation physique		
Éthique et culture religieuse			Éducation économique		
Histoire			Éducation au choix de carrière		
Sciences physiques			Formation personnelle et sociale		
Éducation au choix de carrière			Arts, discipline artistique		
Formation personnelle et sociale			Option		
Arts, discipline artistique					
Option					
Total					
Nombre d'heures hors horaire					
Nombre total d'heures					

Note : Si l'implantation d'un ou des programmes d'études devait entraîner le retrait de certaines matières obligatoires de la grille-matières, le ministre devra préalablement autoriser cette dérogation, à la suite d'une demande de la commission scolaire faite conformément aux dispositions prévues au troisième alinéa de l'article 222 de la Loi sur l'instruction publique. Le formulaire *Dérogation à la liste des matières pour l'application du nouveau programme de formation* doit être utilisé.